



Prendre une matinée de congé

Par **jimby07**, le **21/01/2011** à **10:45**

Bonjour,

Je travaille dans une agence immobilière; l'agence est ouverte du Mardi 8H30 au samedi 12 H.

Mes Horaires sont Mardi, Mercredi, Jeudi : 8H30-12H et 14H-18H15, le Vendredi :8H15-15H et 14H-18H15 et le Samedi : 8H15-12H.

Question : lorsque je ne prends que mon samedi matin en repos, est-il normal que l'on me retienne 7H (soit un jour) ou doit on me retenir 3H45 comme je l'estime étant donné que je m'adapte aux horaires de l'agence et que si je prends une matinée on me retiens bien 3H30 et non 7.

Merci

Par **P.M.**, le **21/01/2011** à **11:41**

Bonjour,

Tout dépend à quel titre vous prenez ces congés mais si ce n'est pas dans le cadre des congés payés, je ne vois pas pourquoi on vous retiendrait plus que le temps de travail que vous aviez à effectuer...